

Commune de **SAINT SULPICE LES FEUILLES****Délibération n° 2023/040 portant sur le projet éolien porté par la SARL « SEPE RILOUX » sur le territoire de LA SOUTERRAINE**

Le Conseil Municipal de ST SULPICE LES FEUILLES, s'est réuni le 27 Juin 2023, à 18 Heures 30 selon convocation du 14 Juin 2023 sous la présidence de M. JOUANNY Alain Maire. Le secrétaire de séance étant Mme Marlène BELLARBRE

Membres	15
Présents : JOUANNY Alain-DELPEUCH Dominique-DRU Marie-Louise-GRIFFON Bernard-MAILLASSON Amédée- BELLARBRE Marlène-BOUYAT Quentin- -LABARRE Nathalie-LÉ GALL Jacky - PINARDON Monique-QUERAUD Michel-TROMPEAU Séverine-	11
Pouvoirs de GAGNEUX Jérôme pour MAILLASSON Amédée PEYRAT Marie-Christine pour QUERAUD Michel	2
Votants	13
Exprimés	11
Pour	1
Contre	10

Le Maire informe le Conseil municipal que la SARL « SEPE RILOUX » souhaite exploiter un parc éolien sur le territoire de LA SOUTERRAINE.

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de trois éoliennes et d'un poste de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique a été ouverte aux Mairies de LA SOUTERRAINE du 26 Juin 2023 au 28 Juillet 2023. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La Commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet de parc éolien à LA SOUTERRAINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix « pour », 10 voix « contre », 1 abstention émet un **avis défavorable** au projet de parc éolien, porté par la SARL « SEPE RILOUX » sur le territoire de LA SOUTERRAINE

Fait à St-Sulpice-les-Feuilles, le 28 Juin 2023



JOUANNY